



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Séance plénière du 08 mars 2018 à 18 h 30
Organisée au siège de l'antenne de Saint-Etienne du Rouvray

PROCÈS-VERBAL n° 11

Étaient présents : MM. Antoine LECHEVALIER (Président), Jacques MARIE, Patrice GRENET, Gilbert NOUET, Guy DANCEL

§§§§

CIVILITÉS

CONDOLEANCES

Les membres de la Commission adressent toutes leurs condoléances à la famille de Monsieur Pierre GRAINDOR, ancien joueur et dirigeant de l'US VALLOUREC MF, pour le décès de celui-ci.

§§§§

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

En l'absence de toute observation, les procès-verbaux ci-après sont adoptés :

- PV n° 05 de la séance restreinte du 07 novembre 2017, publié le 14 novembre 2017 ;
- PV n° 06 de la séance restreinte du 21 novembre 2017, publié le 23 novembre 2017 ;
- PV n° 07 de la séance restreinte du 07 décembre 2017, publié le 14 décembre 2017 ;
- PV n° 08 de la séance restreinte du 04 janvier 2018, publié le 8 janvier 2018 ;
- PV n° 09 de la séance plénière du 01 février 2018, publié le 12 février 2018 ;
- PV n°10 de la séance restreinte du 05 mars 2018, publié le 09 mars 2018.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Football d'Entreprise sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

§§§§





HOMOLOGATION DES MATCHS DU 03 FEVRIER 2018

Championnat Régional 1 : journée 12

Les 3 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2 : journée 14

Les 2 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 17 FEVRIER 2018

Championnat Régional 1 : journée 14

Les 5 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2 : journée 16

Les 6 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 24 FEVRIER 2018

Championnat Régional 2 : journée 17

COCER SHELL 1 / AC RENAULT CLEON 2

Forfait déclaré de l'équipe AC RENAULT CLEON 2

La Commission, jugeant, en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de AC RENAULT CLEON 2, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier COCER SHELL 1 sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe l'AC RENAULT CLEON 2;
- Inflige une amende de 68 € à AC RENAULT CLEON.

RC PORT DU HABRE B / DRESSER

Le match est remis au 11/04/2018.

FERRERO / FOURE LAGADEC

Le match est remis au 17/03/2018.

CARNAUD / LABELLE

Le match est remis au 28/04/2018.

Les 4 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





Coupe de Normandie : 8^{ème} de finale

Les 7 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

§§§§

REPORT DE MATCHS

Championnats Régional 1 et Régional 2 :

Suites aux intempéries qui ont bouleversées nos compétitions, la CRFE conseille les dirigeants de clubs de vérifier directement sur le site internet de la Ligue la programmation de leurs prochains matchs à jouer, le site étant régulièrement mis à jour.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20H30.

§§§§

Le Président,

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Jacques MARIE

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

